



Le 26 Mai 2015 s'est tenu un comité technique ministériel sous la présidence de Michel Sapin, Ministre des Finances et en présence d'Emmanuel Macron, Ministre de l'Economie et de Christian Eckert, Secrétaire d'Etat au Budget.

La Délégation UNSA CFTC était composée de Luc Doumont, Eléonore Carl-Rodriguez, Isabelle Reyjal, Cécile Dewasmes et Jean-Claude Baffogne.

Michel Sapin a pris la parole pour rappeler que les différentes réformes en cours au sein de la Fonction publique d'Etat ne remettent pas en cause le périmètre et les missions de nos ministères économiques et financiers. La réforme territoriale de l'Etat selon lui préserve le caractère spécifique de Bercy, bien que les administrations telles que la DGFIP, l'INSEE et la DOUANE doivent être associées à la Réate (réforme de l'administration territoriale de l'Etat). A ce sujet, Christian Eckert a souligné qu'à court terme, les interrégions douanières ne seraient pas remises en cause, la nuance est dans l'utilisation de la notion de court terme ; à nos yeux la Douane devra probablement se calquer prochainement sur les nouvelles régions constituées.

Mais le PSD (projet stratégique Douanes) étant déjà un sujet très lourd à gérer par l'administration, nul doute que celle-ci n'a pas voulu ouvrir un second front qui viendrait perturber le PSD en cours.

Michel Sapin a évoqué le nombre de 1 500 agents amenés à subir une mobilité dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme territoriale de l'Etat, rappelant au passage que notre administration de Bercy gère déjà annuellement 10 000 mutations.

Il a évoqué la mise en place d'un dispositif interministériel d'accompagnement. Concernant l'accord signé en Douane par l'UNSA, la CFDT et FO, le Ministre a déclaré que le Ministère de la Fonction publique avait validé l'accord ; le décret étant signé, le paiement de l'IMT devrait intervenir avant l'été, avec rappel au 01/03/2015.

Concernant la suppression de la prime d'intéressement collective que nos fédérations UNSA et CFTC Finances contestaient, le Ministre a annoncé pour cette année une prime de 100 euros versée à tous les agents quelle que soit leur direction d'appartenance. Il a souligné que le dispositif d'intéressement serait renvoyé aux directions et ne relèverait plus d'une mesure uniforme ministérielle. M. SAPIN a rappelé que le plan ministériel qualification était maintenu cette année et concernerait au total 650 agents.

Cette mesure est positive, bien que la somme reste modeste et nos fédérations continueront à revendiquer un dispositif pérenne et satisfaisant pour tous les agents de nos ministères économiques et financiers.

Concernant le RIFSEEP (ex PFR), le ministre a rappelé son application aux corps interministériels de catégorie A et A+, les catégories B et C en restant exclues. Nos fédérations ont rappelé leur opposition totale à la mise en œuvre du RIFSEEP à Bercy.

Les organisations syndicales qui s'étaient plaintes à de nombreuses reprises du dialogue social insatisfaisant au ministère n'ont pas eu de réponse sur ce sujet.

Après les différentes déclarations des organisations syndicales présentes, en réponse aux propos du ministre, l'UNSA CFTC a déclaré prendre acte des déclarations de Michel Sapin et des timides perspectives que celui-ci a présentées.

La prime de 100 euros est un geste d'apaisement bienvenu dans un climat social très dégradé, mais un geste bien modeste, loin d'équilibrer par exemple la suppression de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG annoncée par Marylise Lebranchu.

Pour l'UNSA et la CFTC, il est grand temps pour le ministère de présenter une cartographie des administrations impactées par les réformes en cours et les effectifs concernés. Cela nous paraît indispensable pour un dialogue de qualité car l'information doit être la même pour tous. Le dialogue social à Bercy est largement perfectible. Christian ECKERT a insisté sur le rôle de la DGFIP comme pilote immobilier de l'Etat et que dans le cadre de charte sur la déconcentration, l'organisation des services finances reviendrait bien au chef des services déconcentrés et non au préfet.

La retenue à la source revient à la surface après les propos tenus par le porte-parole du gouvernement Monsieur Le Foll sur sa mise en œuvre avant 2017. Nous avons demandé au ministre de clarifier sa position sur ce sujet. M. Eckert s'est contenté de nous répondre qu'il s'agit d'un sujet complexe et difficile et qu'il convient de faire preuve de pédagogie sans s'apesantir plus avant sur le sujet.

L'UNSA et la CFTC sont intervenus sur la mise en œuvre de l'apprentissage dans nos ministères, le ministre nous répondant que les effectifs d'apprentis ne seront pas comptabilisés dans les effectifs globaux du personnel de Bercy et qu'un groupe de travail était prévu à ce sujet avec le Secrétaire général.

Emmanuel Macron, en réponse à la CGT qui parlait d'austérité en France, a répondu qu'il n'y avait pas d'austérité en France contrairement à l'Espagne et au Portugal qui ont vu les salaires des fonctionnaires baisser de 30%.

Evoquant l'avenir de la DGCCRF, le ministre a déclaré que l'arbitrage ministériel de 2013 était réouvert et que dans le cadre de la réforme territoriale de l'Etat, il envisageait la création d'unités territoriales DGCCRF regroupant plusieurs départements.

Une telle hypothèse relance la possibilité de voir la DGCCRF sortir des DDI. Une réunion se tiendra entre les organisations syndicales et Carole Delga dès la semaine prochaine sur ce sujet.

Sur le reclassement des B en A, le ministre a paru bien embarrassé, nous renvoyant à un énième groupe de travail qui devrait être conclusif, s'attachant à nous dire qu'il fallait trouver un dispositif juridique solide tenant compte de l'avis rendu par le Conseil d'Etat.

Pour l'Amiante, un nouveau GT est programmé début juin ; sur le sujet de la santé au travail, une réunion est programmée le 29 mai prochain, et sur l'immeuble Valmy, un nouveau bail de 3 ans est prévu à partir du 31 mars 2016.

L'après-midi, le CTM s'est poursuivi sous la Présidence du Secrétaire général.

Le règlement intérieur du CTM a été approuvé et adopté.

Vote : Contre CGT, Abstention Solidaires, Pour UNSA CFTC FO CFDT

Présentation de projets de décrets relatifs au statut d'emploi des personnels navigants de la Douane et échelonnement indiciaire :

Vous trouverez en annexe de ce compte rendu la déclaration de notre collègue aérien Douane sur ce sujet et l'explication de notre vote.

Vote : Abstention UNSA CFTC Solidaires Pour CGT CFDT FO

Projet de création d'un SCN Service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risques :

Vote Abstention unanime de toutes les OS

Projet de création d'un SCN centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (les suites du fiasco ONP)

Vote Contre CGT Abstention UNSA CFTC Solidaires FO Pour CFDT



Déclaration de notre expert «personnel navigant» Jean-Claude Baffogne au CTM du 26 mai concernant le projet de décret relatif au statut d'emploi des personnels navigants.

Les modifications du statut d'emploi des navigants DGDDI présentées à ce CTM ce 26/05/2015, n'ont pas fait l'objet d'une discussion exhaustive avec les représentants du personnel.
Lors du GT du 27 juin 2014, seules la limite d'âge et l'augmentation indemnitaire avaient été évoquées.

L'arrivée dans le statut d'emploi des fonctions d'examineurs de qualification et d'expert technique aurait mérité une discussion.... Pour les aériens, vous avez clairement indiqué, à cette occasion, que le rattrapage indemnitaire devait être de 50 pts nets, que leur prime de risque (IRPA) n'avait pas évolué depuis 1982 et qu'ils souhaitaient la voir déplafonnée et réduite dans ses obligations d'heures de vol, comme les militaires et nous ne parlons pas des navigants de la sécurité civile auxquels vous faites référence.

Quant à la réunion de travail sur la problématique du recrutement organisée par la DGDDI le 12/12/2014, elle n'a fait qu'effleurer l'impact de l'arrivée d'officiers des armées, comme simples navigants dans le statut. Et ce n'est pas l'augmentation de 30pts nets du statut qui empêchera ces personnels de se retrouver très rapidement en décrochage indiciaire et au plafond du statut.

Nous sommes conscients de l'effort consenti par l'Administration, dans un contexte budgétaire contraint, pour revaloriser la grille du statut d'emploi des personnels navigants de la DGDDI à hauteur de 30 pts d'indice majoré (40 pts bruts). Ce statut instauré par le décret n°91-804 du 19/08/1991 n'avait jamais été revalorisé dans sa globalité depuis 1997, et l'absence d'une clause de réactualisation oblige ces agents, dès que l'ensemble des corps de la fonction publique se voit octroyer une augmentation, à réclamer une augmentation au même titre qu'un contractuel. C'est donc comme des contractuels que nous vous indiquons que cette avancée indemnitaire est insuffisante.

Aujourd'hui seule la compensation du NES est envisagée mais l'astreinte et l'obligation de résidence prévues à l'article 4 du statut d'emploi sont ENCORE oubliées.

Les aériens qui participent aux missions FRONTEX depuis 2005 voient leur RÉGIME de TRAVAIL modifié (15 jours de détachement)... Comme des militaires mais sans les compensations !

Nous n'ignorons pas, que seule la pression de l'instance Européenne a conduit l'Administration à la table des négociations. Mais les aériens des douanes veulent vous indiquer avec force qu'ils ne signeront pas de reçu pour solde de tout compte et qu'ils se réservent le droit de continuer leur lutte pour obtenir la satisfaction de leurs demandes.

L'UNSA CFTC s'est abstenu lors du vote expliquant que cette abstention est positive eu égard au fait que nous considérons que ce qui nous est proposé lors de ce CTM n'est qu'un premier pas dans la nécessaire revalorisation du statut d'emploi des personnels navigants.

Les représentants UNSA CFTC

Luc Doumont - Eléonore Carl-Rodriguez - Cécile Dewasmes - Isabelle Reyjal – Jean-Claude Baffogne